



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 2 juillet 2009

Le quorum est atteint de justesse. Le Président salue les personnes présentes, la Municipalité, en particulier Fabrice De Icco en tant que nouveau syndic, ainsi qu'Alberto De Andres, nouveau Municipal. Il salue également Murièle Bovet, boursière communale. Il excuse les personnes suivantes : (liste égarée par le secrétaire, qui présente toute ses excuses).

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé, augmenté du point 8 ci-dessous, est accepté à l'unanimité :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2008
2. Assermentations éventuelles
3. Gestion et comptes 2008
4. Statuts du groupement forestier
5. Elections statutaires complémentaires
6. Propositions individuelles
7. Divers
8. Collation estivale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre

Aucune remarque ou correction n'est amenée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentations éventuelles

Aucune.

3. Gestions et comptes 2008

Le préavis municipal n°2009-01 est lu par le syndic Fabrice De Icco.

Le rapport de la commission de gestion est lu par la rapporteuse, Marlène Rézenne. Il est illustré par une projection de photos très parlantes.

La discussion à propos de la gestion est ouverte. Marc Benoit la débute en demandant des précisions concernant la Gouille des fées, l'arbre de la liberté, les arbres du cimetière, mis à mal le 31 décembre dernier, ainsi qu'aux frais de peinture pour Fr. 10'000.- dans l'ancien immeuble BCV. Yves Mouquin lui répond que les arbres abîmés sont soignés, afin de leur redonner vigueur et bonne tenue. Il précise aussi que le nouvel arbre de la liberté a été choisi en fonction de ses capacités à résister aux champignons qui ont abattu son prédécesseur. De plus, il est tout à fait adapté à son sous-sol un peu encombré.

A la question des frais de peinture dans l'ancien immeuble BCV, Fabrice De Icco répond que la peinture de deux appartements était budgetée. C'est cher, mais ce sont les prix du marché. Cela pose un problème de plus en plus récurrent : la compétence municipale de Fr. 10'000.- se heurte souvent à des prix ayant franchement augmenté.

La Gouille des fées est en cours de curetage. L'évacuation de branches et d'arbres est également en cours.

A propos du trottoir implanté devant le bureau de poste, Adrien Guignard demande si d'autres travaux de ce type sont prévus dans la rue.

Fabrice De Icco répond tout d'abord que ce trottoir répondait à un impératif de sécurité routière, mais contribue aussi à ralentir la circulation dans la zone 40 km/h. D'autres portions de trottoirs sont envisagés, mais en lien avec des travaux importants visant à consolider la route, abîmée par le passage des poids lourds. Comme il s'agit du domaine public, toute création de trottoir est soumise à autorisation communale. M. De Icco précise que les travaux n'ayant pas été terminés comme convenu, seule la moitié

de la facture a été payée pour l'instant.

Mme Rézenne estime que ce trottoir était nécessaire pour accéder de manière sécurisée à la Poste.

Patrice Ewald demande si l'ajout d'une barrière renforcerait la sécurité. Olivier Rochat répond qu'on doit laisser aux véhicules la possibilité de monter sur le trottoir afin de pouvoir croiser correctement, car la rue est étroite. Jacques-Henri Bichsel témoigne avoir vu une voiture ricocher contre le bord du trottoir et rebondir au milieu de la route.

M. Guignard, craignant que sa question ait été mal interprétée, il précise à nouveau.

M. Benoit confirme que ce trottoir a été fait pour répondre aux besoins communaux.

M. De Icco précise que la Municipalité est compétente pour effectuer ce type de travaux.

M. Bichsel demande que l'on reprenne la question des 40 tonnes dans les divers.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil général approuve la gestion des affaires communales à l'unanimité.

Puis, le Président ouvre la discussion sur les comptes.

Christian De Trey demande que l'on explicite le calcul donnant la capacité d'autofinancement, ce qui est fait par M. De Icco.

Michel Gaudard demande s'il est possible d'avoir connaissance du rapport de la fiduciaire qui examine les comptes. M. Benoit en donne lecture au Conseil.

Au vote, le conseil approuve les comptes des affaires communales à l'unanimité.

4. Statut du groupement forestier

Le préavis municipal n°2009-02 est lu par le syndi c.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Rézenne.

La discussion est ouverte. A la question de M. De Trey concernant l'adresse officielle de l'association, les Municipaux indiquent qu'elle est au bureau du garde-forestier.

M. Bichsel propose une modification du libellé de l'article 4, afin de rendre plus clair l'élection du secrétaire. Il demande pourquoi il n'y a pas de vice-présidence.

Concernant l'article 4, M. De Icco informe qu'il n'a pas été évident de rédiger ces statuts, vu le grand nombre d'intervenant. En gros, cela a pris deux ans. La Municipalité va toutefois essayer d'amener cette clarification. Concernant l'absence de vice-présidence, il remercie M. Bichsel pour cette utile remarque; ce point sera également examiner.

M. Benoit propose que le conseil vote, moyennant que les remarques de M. Bichsel soient transmises à qui de droit.

Au vote, le conseil approuve le projet à l'unanimité.

5. Elections statutaires complémentaires

Trois personnes ont, à divers titres, démissionné de leurs fonctions au sein du Conseil général. Il s'agit de : M. Jean-Pierre Affolter, membre de la commission de l'AIVN et suppléant de celle des recours sur taxe, Mme Francine Gass, huissière et membre de la commission des finances et M. Nicolas Guignard, membre de la commission des finances.

M. Benoit fait appel aux bonnes volontés. Avec les membres de la Municipalité, il répond à diverses questions sur l'engagement que requièrent ces divers mandats.

Marlène Rézenne se propose pour le rôle d'huissière; Isabelle Benza et Anne-Marie Besson pour la commission des finances (en tant que suppléantes); Christian De Trey pour la commission des recours sur taxe; William Reichenbach pour la commission de l'AIVN.

Chaque candidat-e-s reçoit l'investiture du conseil par acclamation.

Cas échéants, les membres suppléant-e-s deviennent automatiquement titulaires à la place des démissionnaires.

M. Rochat pose la question d'un membre de la commission de l'AIVN qui n'assume pas son rôle, ne vient jamais, ne répond pas au téléphone, etc. M. Benoit prend note de la chose et contactera la personne en question, mais on ne peut pas démettre quelqu'un d'autorité pour ces raisons.

6. Propositions individuelles

Aucune n'a été soumise au Président. Le sujet est aussitôt clos.

7. Divers

- Passages de camions de 40 tonnes par les rues du bourg : M. Bichsel demande que l'on fasse en sorte qu'ils roulent plus doucement que les voitures. Tout vibre dans les maisons lors de leur passage et il craint que cela n'ait de graves incidences sur les

immeubles, dont personne ne sera ensuite responsable. M. De Icco espère que les travaux qui auront lieu sur la place des Marronniers, et qui nécessiteront une limitation de l'usage de la route, auront vite lieu. La Municipalité va examiner la possibilité de forcer un ralentissement spécifique des camions, notamment auprès du Conseil d'Etat.

M. Mouquin en profite pour préciser que des travaux auront encore lieu pour aménager la limitation à 30 km/h, et que certains ponts verront leur accès limité aux forts tonnages.

M. Guignard demande si des marquages au sol (lignes jaunes) sont prévus. M. Mouquin confirme, ainsi que des traçages de places de parc. Mais la planification de l'utilisation de la machine servant à cela est assez complexe. On l'espère pour septembre prochain, ainsi que l'installation de totems durant l'été.

Pierre Genier demande où en sont les projets de ralentissement vers Croy, les marquages provisoires ayant disparu sans autres. M. De Icco rappelle que la route en question est sur la commune de Croy, laquelle doit en refaire le tapis de route, qui est abîmé, et sa Municipalité souffre le chaud et le froid, notamment du fait que plusieurs riverains côté Croy ne sont pas d'accord avec le projet de ralentisseurs. La Municipalité semble donc pressée de ne rien faire. Le projet est ainsi au point mort. Dont acte.

David Chezeaux demande ce qu'il en est des deux arbres encore à abattre à Chambaillard. M. De Icco répond que cela n'a pas été porté au prochain budget, car l'arbre posant le plus de problème a déjà été abattu; les autres sont sous contrôle. Par ailleurs, ce poste du budget a été largement grevé par les chutes d'arbres du 31 décembre dernier. Ils seront traités durant l'exercice 2010.

Mme Rézenne demande des précisions quant aux problèmes de captage et de fonctionnement de la fontaine des Marronniers. M. De Icco répond que les travaux nécessaires sont planifiés avec l'entreprise Ami Berthoud SA.

8. Agapes

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et invite les personnes présentes à se retrouver à l'Atelier pour les agapes prévues à l'ordre du jour. Il clôt la séance à 22h20.

Le Président

Le secrétaire